

Procès verbal

JOURNAL OFFICIEL



E FOOT 38

Le Foot en Isère, Moi j'adhère

SAISON 2022-2023

PV N° 573

du 22 septembre 2022



LE FOOT EN ISÈRE, MOI J'ADHÈRE

Le District de l'Isère a été fondé en 1924 sous le nom de District du Dauphiné, Association Régie par la loi du 1er juillet 1901, il devient District de l'Isère en 1995.
Son Siège sera baptisé le 3 juillet 2022 "Espace Michel Muffat-Joly".



Cette Semaine :

SECRETARIAT ADMINISTRATIF	3
COMMISSION APPEL.....	6
COMMISSION ARBITRES	8
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION ..	11
COMMISSION FEMININES	13
COMMISSION F.M.I.....	15
COM. FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE	17
COMMISSION FUTSAL	18
COMMISSION DES REGLEMENTS.....	19
COMMISSION SPORTIVE	26
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS	29
COMMISSION TECHNIQUE.....	30

Table Des Matieres

Coordonnées District

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62

SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	06 33 54 57 25
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
ETHIQUE	04 76 26 87 70
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

*Le Foot en Isère :
Moi J'adhère*



Nos Partenaires



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 20 septembre 2022

Procès-Verbal N° 573

LISTE DES HEUREUX BENEVOLES INVITES AU WEEKEND A CLAIREFONTAINE LES 1 ET 2 OCTOBRE 2022

CLUB ou COMMISSION	MME/M.	NOM	PRENOM
AS D'OYEU	M	JAYET	EVAN
FC COTE ST ANDRE	M	NAULEAU	CEDRIC
FC BOURG D'OISANS	M	FOUR	MATTEO
FC VILLARD BONNOT	M	TAVEL	MAXENCE
MJC ST HILAIRE DE LA COTE	M	GAILLARD	ELIAM
FC VILLARD BONNOT	M	COSINHA SOUSA	FREDERIC

✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓

Voeux et questions des clubs Assemblée Générale d'Hiver du District

En prévision de l'Assemblée Générale d'Hiver du District , qui aura lieu le 19 novembre 2022, et en application de l'article 12.5.2 des statuts du District

Les propositions de modifications aux règlements du District et les questions diverses doivent parvenir au Comité de Direction au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Afin que ces questions, vœux, soient préalablement étudiés par la mission juridique nous vous remercions de les faire parvenir pour le **30 septembre au plus tard.**



L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 573 JEUDI 22 septembre 2022

TRESORERIE DISTRICT

MODIFICATION CATEGORIE/POULE APRES PARUTION

Amende 42 €

Du 6 septembre 2022

DOLOMIEU De D4 à D5

Du 13 septembre 2022

FF ECHIROLLES De U15 à U15F

FORFAIT JOURNEE

Amende 32 €

Du 17-18 septembre 2022

AMC DE POISAT U15D3

NOTRE DAME DE MESSAGE U15D3

VILLENEUVE U13N2

FORFAIT GENERAL SENIORS

Amende 90 €

Du 19 septembre 2022

COMMELLE D5

FORFAIT GENERAL U17

Amende 68 €

Du 15 septembre 2022

ST MARTIN D'URIAGE U17D2

FORFAIT GENERAL U13

Amende 44 €

Du 18 septembre 2022

USVO U13N3

FMI NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 17 septembre 2022

REVENTIN U13N1

COTE ST ANDRE U15D1

COTE ST ANDRE 2 U15D3

VILLENEUVE U15D3

BOURBRE U15D3

ENT. FC LIERS U15D3

CLUBS NON A JOUR DE LEUR TRESORERIE

Liste des clubs non à jour de leur trésorerie au 15 Juin 2022

Article 17

17-4 – Situation du Club en début de saison :

Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club au relevé du mois de mai n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district.

Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

549826 FUTSAL PONT DE CLAIX
533686 VOIRON ASP
536496 ECHIROLLES SURIEUX
553088 VIE ET PARTAGE
554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU
560227 AS FUTSAL SASSENAGE
564086 ACREE
564225 FUTSAL CLUB DE VOREPPE
564226 FUTSAL CLUB UNITED
581081 RACING CLUB ALPIN
581535 ARBRE DE VIE
582053 VIRIEU FUTSAL RC
582073 FUTSALL DES GEANTS
590492 ETOILE FUTSA FONTAINE
609367 CATERPILLAR CO
611524 BELLEDONNE
611693 ENERGIE SPORT
664082 UMICORE
682488 ATSCAF
848046 RIVOIS FUTSAL



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 573 JEUDI 22 septembre 2022

Liste des clubs non à jour de leur trésorerie au 19 septembre 2022

Article 17

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 3 Octobre 2022

512948 JARRIE CHAMP
520296 ABBAYE
523821 USVO
526561 BIZONNES
527889 QUATRE MONTAGNES FC
532966 MEYRIE FC
546946 GRENOBLE FOOT 38
547135 POISAT AC
554434 ROCHETOIRIN FC
560872 FF ECHIROLLES
561124 GROUP JEUNES BALMES LAUZES
581454 FC PAYS VOIRONNAIS
582776 FC AGNIN
681077 FASSON AS

✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 573 JEUDI 22 septembre 2022

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, avec en tête du club dans ce cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

COURRIER DES CLUBS OU AUTRES

AS FONTAINE : Appel réglementaire

AS FONTAINE : Confirmation appel réglementaire

APPEL REGLEMENTAIRE

DOSSIER n°22-23-002R : U13, niveau 3, poule K

Appel du club de AS FONTAINE, en date du jeudi 15 septembre 2022, contestant la décision prise par la commission sportive lors de sa réunion du mardi 13 septembre 2022, parue au PV n°572 du jeudi 15 septembre 2022

Appel portant sur le motif suivant : engagement de l'équipe U13 en niveau 3

Dans le cadre de la procédure d'urgence, l'audition aura lieu le mardi 27 septembre à 18h30 ;

Les personnes sont convoquées par la boîte mail des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées

Le président de séance
MONTMAYEUR Laurent

la secrétaire de séance
BLANC Aline

COMMISSION ARBITRES

MARDI 20 SEPTEMBRE 2022 à 18h30

Procès-Verbal N°573

Président : SABATINO Joseph

Présents : LALO Aboubakar, VAGNEUX Luc, THEVENIN Cyril.

Stage de rattrapage des arbitres

Vendredi 11 novembre 2022 à partir de 7h30 précises au District de l'Isère.

Merci d'être ponctuel. (Emargement ouvert de 7h30 à 8h00).

La présence de tous les arbitres absents au stage du 10/09/2022 est obligatoire.

Pensez à votre équipement sportif et de quoi écrire pour le questionnaire sur table.

PRESENCE OBLIGATOIRE DE TOUS LES ARBITRES ABSENTS

AU STAGE DU 10/09/2022 ET CEUX EN SITUATION D'ECHEC

OBSERVATIONS

Les noms des observateurs n'apparaîtront plus dans les désignations des arbitres. Les contrôles se feront donc en mode inopinée durant cette saison 2022-2023.

TUTORATS

Comme vu au stage des arbitres le 10/09/2022 les candidatures pour effectuer les tutorats sont à **faire parvenir à la CDA le plus rapidement possible** au responsable concerné (Luc VAGNEUX).

RAPPEL AUX ARBITRES DE LIGUE :

Les arbitres de ligue sont tenus d'effectuer **2 observations** sur un arbitre de district pour la CDA. Merci de prendre contact avec le responsable Observateurs DETHOOR Sylvain pour vos disponibilités.

FORMATIONS D'ARBITRES AUXILIAIRES

- Date : 24/09/2022 (**session complète**)
- Lieu : Stade de foot à Estrablin
- Horaire : 7h30 à 13h00

Merci aux inscrits de se munir d'un sifflet, les cartons d'arbitrage et votre fiche de renseignements et d'une photo.

LISTE DES CANDIDATS INSCRITS FORMATION SAMEDI 24 SEPTEMBRE 2022 :

NOM	PRENOM	CLUB
LEBLANC	JEAN CHARLES	ARTAS CHARANTONNAY FC
CHENAVER	NICOLAS	BEAUVOIR ROYAS US



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 573 JEUDI 22 septembre 2022

SURENYAN	ALAIN	BEAUVOIR ROYAS US
VERNAISON	PHILIPPE	CHARVIEU CHAVAGNEUX FC
M'BAGO	FRANCIS ABEL	CHARVIEU CHAVAGNEUX FC
CHERIGUENE	RACHID	CHARVIEU CHAVAGNEUX FC
YOUCEF KHODJA	ALI	CHARVIEU CHAVAGNEUX FC
BELHOMME	BRUNO	CHARVIEU CHAVAGNEUX FC
SOULIER	CORALIE	TOUR ST CLAIR FC
JOURDAN	ALAIN	VAREZE FC
SERVE	ANDRE	VAREZE FC
GAUTHERON	ERIC	VAREZE FC
SIBUE	SEBASTIEN	VAREZE FC
MAISONNAT	FABRICE	VAREZE FC
ROCHE	LAURENT	VAREZE FC
MBEUDJA NZOUKOU	DORIAN	ST SIMEON BRESSIEUX
ZAPATA	MARKO	ST SIMEON BRESSIEUX
MARILLAT	MAXIME	ST SIMEON BRESSIEUX
HOANG	OLIVIER	ST SIMEON BRESSIEUX
DIDIER	CLAUDE	ESTRABLIN
BLAIN	LAETITIA	ESTRABLIN
PEYRARD	ANTOINE	ESTRABLIN
DALLIERE	NICOLAS	ESTRABLIN
GIROUD	PATRICE	ESTRABLIN
HENNET CUADRADO	NATHAN	ESTRABLIN
GAUTHIER	JEAN LOUIS	ESTRABLIN
LACROIX	JEAN PHILIPPE	EYZIN ST SORLIN FC
BOUCHARD	LOIC	EYZIN ST SORLIN FC
BORGHESI	ENZO	EYZIN ST SORLIN FC
BORGHESI	UGO	EYZIN ST SORLIN FC
CHAABANE	TAHAR	MOS3R FC
CLAIR	ROBERT	MOS3R FC
COTE	JEAN LUC	MOS3R FC
SANCHEZ	BENEDICTO	MOS3R FC
BERNARD COLOMBAT	SEVERINE	CESSIEU
GUIBOUD RIBAUD	FREDERIC	CROSSEY
LLAMAS	ANTHONY	COLLINES FC
BERRUYER	Yael	COLLINES FC
BERRUYER	DAVID	COLLINES FC

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 573 JEUDI 22 septembre 2022

DESIGNATEURS :

Nom	Catégorie	Téléphone	Courriel
FARKAS Leo	Ligue adultes, D1- D2 – ASSISTANTS U20 District	07 85 98 74 44	designation.isere@gmail.com
YUKSEL Ferdinand	D3-D4- D5 – U18 Ligue – FEMINI- NINES* Jeunes Ligues	06 17 14 62 03	yuksel.ferdinand@gmail.com
CUSANNO Stéphane	U17 District	06 46 41 36 44	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com
THEVENIN Cyril	U15 District	06 07 23 89 63	designation38.u15@gmail.com
AKYUREK Mustafa	Foot entreprise, Futsal	06 58 92 79 30	Mustaky38@yahoo.fr

NB : A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Merci de faire parvenir vos prochaines demandes officielles à l'adresse suivante,
dans un délai de **10 jours avant la rencontre** : arbitres@isere.fff.fr

COURRIERS CLUBS

FC BARMES NORD ISERE : L'arbitre doit officiellement être désigné sur Foot2000 afin d'être indemnisé. Quand il est officiel, il ne peut pas arbitrer son club, il ne peut le faire que bénévolement et en accord avec les deux clubs du match au préalable. De ce fait, il ne peut être indemnisé en étant sous le statut arbitre bénévole.

D'autre part, notifié comme indisponible ce week-end-là, il n'aurait pas dû se trouver sur le terrain en tant qu'arbitre, et pouvant-être sanctionné en tant que tel par la CDA.

CS FARAMANS : Lu et noté, concerne la Commission Sportive, merci de prévenir le(s) arbitre(s) quant aux désignations.

RO-CLAIX : Demande d'arbitre match U15 D3, RO-CLAIX vs ST SIMEON BRESSIEUX du 24.09.2022. Satisfaction vous sera donnée dans la mesure de nos possibilités par le responsable des désignations.

SEYSSINS : Absence arbitre match de CDFF Seyssins Fc 1 - Grésivaudan As 1 du 18.09.2022. L'arbitre n'était pas désigné ailleurs, nous avons transmis l'absence au responsable concerné pour *enquête et suite à donner*.

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 20 Septembre 2022 à 18h00

Procès-Verbal N° 573

Président : M. Mallet

Présent : M Mallet

Excusés : J.P Bert ; M. Montmayeur

COMPTE RENDU REUNIONS DE POULES D1

Après visualisation du power point présenté quelques interrogations des clubs sur des questions règlementaires et disciplinaires ainsi que l'encadrement des matches.

L'arbitrage de la D1 avec un seul arbitre ne pose pas de problèmes aux clubs qui comprennent la décision prise et la situation due au manque d'arbitres à ce jour.

RECIDIVE CLUBS

Saison 2021-2022

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
EYBENS ; SEYSSINS

Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 23 Novembre 2022

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
AJAT VILLENEUVE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 04 Janvier 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
EYBENS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 15 Mars 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S.V.O

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 08 mars 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
DEUX ROCHERS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 12 Avril 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
CREMIEU

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 24 Mai 2023

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SAINT MARTIN D'HERES et SEYSSINET

Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 07 Juin 2023

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 573 JEUDI 22 septembre 2022

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SAINT PAUL DE VARCES

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 21 Juin 2023

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2

LA COTE SAINT ANDRE ; CHATTE ; SAINT MARTIN D'HERES ; FORMAFOOT ; FONTAINE ; PAYS D'ALLE-
VARD ; USVO

Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du 30 Juin 2023

BONUS MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 563 sur le site du District de l'Isère Football

RAPPEL SUR LE BONUS MALUS

Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les listes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Listes reçues et validées

Asieg ; Batie Montgascon ; Bouchage – Passins ; Cessieu ; Crémieu ; Estrablin ; LCA Foot 38 ; Liers ; Manival ; ND de Mesage ; Pays Voironnais ; Poisat ; Seyssins ; St André le Gaz ; St Cassien ; St Joseph de Rivière ; Sud Isère ; Varèze ; VerSau ; Vourey sport

Listes reçues mais non validées

Balmes NI ; Beauvoir ; La Cote St André ; Lauzes ; Tunisiens SMH

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District





COMMISSION FEMININES

Réunion du mardi 20 septembre 2022

Procès-verbal n°573

Président : Jacques Issartel

Présents : Gérard Bouat, Thierry Truwant

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF** (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission des règlements

Courriers reçus :

Engagements :

PAYS VOIRONNAIS, ST SIMEON DE BRESSIEUX, LA BATIE MONTGASCON ; RACHAIS ; LA ROCHETTE, HAUTE COMBE DE SAVOIE, U O ALBERTVILLE, U S V O, CHARTREUSE GUIERS, BELLEY, AIGUEBELLE (ENTENTE BASSE MAURIENNE) ; MOIRANS.

Autres :

REVENTIN ; CREYS MORESTEL, CLAIX, JEREMY HUGONNARD ROCHE ; ECHIROLLES, VILLE DE GRENOBLE, US PONT DE BEAUVOISIN, ST GEORGES DE COMMIERS, LA MURETTE, MISTRAL

COUPE REGIONALE FEMININES

La Commission Régionale des Coupes informe les clubs évoluant dans un championnat départemental Féminin qu'ils ont la possibilité de participer à la COUPE LAURAFoot FEMININE.

Pour cela les clubs ont jusqu'au 30 septembre 2022 pour s'inscrire à partir de FOOTCLUBS à raison d'une seule équipe par club.

CHAMPIONNAT SENIORS D 2

REVENTIN

Tous les courriers concernant les féminines doivent être envoyés à la commission féminine.

Pour ce qui concerne votre demande, l'horaire n'est pas compris dans les plages autorisées et dans ce cas, vous

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 573 JEUDI 22 septembre 2022

devez demander l'accord au club adverse

Si accord, vous avez jusqu' au Jeudi 23 H 59 pour le notifier sur foot club

LA MURETTE

Veillez envoyer vos mails à la commission féminine

De plus, cette année, tous les changements d'horaires et de lieux doivent être effectués sur footclubs, aucune demande sera prise sauf cas exceptionnel (déjà marqué sur le P V et rappelé lors de la plénière)

CREYS MORESTEL

Pris acte de votre forfait en U 18 à 11 inter districts et de votre demande d'engagement en Seniors

Vous intégrez la D 2 Poule B à la place de l'exempt

CHAMPIONNAT SENIORS A 8

MISTRAL

Pour ce qui concerne votre demande, l'horaire n'est pas compris dans les plages autorisées et dans ce cas, vous devez demander l'accord au club adverse

Si accord, vous avez jusqu' au Jeudi 23 H 59 pour le notifier sur foot club

COUPE FEMININES SENIORS A 11

Le 1^{er} tour de coupe est programmé le 16/10/2022

Le tirage paraîtra sur notre site en fin de semaine.

CHAMPIONNAT U 18 A 11

Le championnat débute le 25 septembre

Horaires : 10 h le dimanche matin

Possibilité de jouer le dimanche de 10 h à 15 h et le samedi après-midi après accord entre les clubs et notification sur foot club

CHAMPIONNAT U 18 à 8

Début du championnat le 1^{er} Octobre en 2 phases

CHAMPIONNAT U 15

Début du championnat le 1 Octobre

Rappel

Durée du match : 2 x 35

Ballon : taille 5



Plateaux U 12

Se dérouleront en 2 phases automne printemps

Après concertation avec l'ensemble des clubs et le District de la Savoie et suite à la réussite des plateaux U12F sur la dernière saison écoulée, nous vous proposons de repartir sur la même formule sur la saison 2022/2023, à savoir :

- Plateaux sur une pratique à 8 contre 8 sur les années d'âge U12F/U11F/U10F.



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 573 JEUDI 22 septembre 2022

- Inscription sur GoogleForm sur la phase d'Octobre à Décembre 2022
- Calendrier « à la carte » sur la phase Février à Mai

L'objectif étant de faire pratiquer un maximum de joueuses, les clubs n'ayant pas un nombre suffisant de licenciées pourront faire une entente pour ce rassemblement.

Dates sur la 1^{ère} phase : 8 – 15 Octobre ; 12 – 26 Novembre & 3 Décembre

Un premier lien GoogleForm sera disponible ci-dessous (pour les 2 dates d'Octobre) ; un 2^{ème} questionnaire GoogleForm vous sera envoyé fin Octobre pour les dates de Novembre & Décembre.

Pour le District de l'Isère, **Typhaine ANNEQUIN** sera en charge de gérer les plannings et le suivi des clubs :

Tél : 06 56 85 39 35

La date du premier plateau a été fixée au samedi 8 Octobre ; les clubs doivent obligatoirement s'inscrire avant le 28 Septembre (délai de rigueur) à partir du lien suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf97eP_w_VmR1Tk3posGfxAkWNWPjtuklqXqi4Ag7uqjx_cEA/viewform?vc=0&c=0&w=1&flr=0

Jacques Issartel

Président 06 34 87 23 55

COMMISSION F.M.I

Mardi 20 Septembre 2022 à 18h00

Procès-Verbal N° 573

Président : M. Mallet

Présent : JM Boulord

Excusé : M Montmayeur

CONVOCATION COMITE DE PILOTAGE FMI :

En accord avec la CDA, **commission FMI recevra le mardi 4 Octobre 2022 à 18h 30 Mr LATIRIS Jamal**

RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être toujours être faite que le match soit joué, non joué ou arrêté

En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevante doit faire la FMI le jour même du match

La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données sur la tablette doit se faire **impérativement la veille** du match et seulement par le club recevant

PROCEDURES FMI A RESPECTER IMPERATIVEMENT

Suite au manque de sérieux dans l'utilisation de la FMI , la commission tient à rappeler les points suivants :

Comme il est indiqué dans tous les PV de la commission FMI et comme il a été dit dans toutes les réunions de début de saison, l'équipe recevante doit la veille du match récupérer les rencontres et charger les données

RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

► UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => le vendredi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**
- Pour les matchs du dimanche => le samedi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**

- L'équipe recevante est en charge de la FMI c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ses ajustements.

En conséquence, le responsable FMI du district ne répondra plus aux appels concernant la non récupération des rencontres et du chargement des données le jour du match

Pour rappel , les deux clubs et l'arbitre doivent impérativement signer la feuille de match informatisée **avant le début de la rencontre**

Pas de signature d'avant match d'un des deux clubs = forfait de l'équipe

A la fin du match, l'arbitre qu'il soit officiel ou bénévole

Note sur la tablette

Le score

Les sanctions disciplinaires (onglet discipline)

Les changements (onglet Ent/Sor)

Les blessés(ées) (onglet blessures)

Puis dans l'onglet « Histo » il vérifie toutes les infos rentrées

Ensuite il appelle les deux capitaines et dirigeants pour vérification de la FMI

Il faut bien faire vérifier le score et les sanctions disciplinaires et les éventuels blessés avant de signer la feuille de match

Les deux clubs signent la FMI, puis l'arbitre signe et clôt la feuille de match en tapant son mot de passe de la rencontre.

En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même. Impossible de la faire le lendemain.

La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00



COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 20 septembre 2022 à 19h00

Procès-Verbal N° 573

Président : Patrick MONIER

Membres : Cédric DOLCETTI, Farid EL MASSOUDI

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

1-2. **Ville de Grenoble** : noté (règles + planning)

3. **Villard-Bonnot** : noté (engagement 2^{ème} équipe).

4. **GSE** : noté (engagement foot à 11).

COORDONNEES

Correspondants : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2021/11/Correspondants-2021-2022-au-10-11-2021.pdf>

Accessible sur le site : District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Correspondants_Foot-Semaine-et-Entreprise_2021-2022 (mise à jour du 10/11/2021).

Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, reglements@isere.fff.fr

ENGAGEMENTS

Confirmation : la Commission demande à toutes les équipes de vérifier qu'il n'y ait pas d'erreur dans leurs engagements. Le calendrier sera publié dans le prochain PV.

Foot à 11, sous réserve, équipes préengagées : Air Liquide, ASPTT 1 La Poste (foot à 8), ASPTT 2 ST, GSE.

En attente de réponse : Air Liquide 2, CEA Grenoble (foot à 8), GEM.

Foot à 8 : ASPTT 1 La Poste, Biliou, CEA 1 Grenoble, CEA 2 ST, US Champagnier Brié, Deux Rochers, Fasson, Fontaine Les Îles, Jarrie-Champ, Métropolitains, Poisat, Rachais 1, Rachais 2, Saint-Georges-de-Commiers, Saint-Martin d'Hères, Saint-Martin d'Uriage, Saint-Paul-de-Varces, Saint-Véran, Tunisiens SMH, Vallée de la Gresse 1, Vallée de la Gresse 2, Villard-Bonnot 1, Villard-Bonnot 2.

En attente de confirmation, engagement ou arrêt : Abbaye, US Champagnier 2, Deux Rochers 2, Eybens, Turcs de Grenoble.

Arrêt : Brézins, Touvet-Terrasse, Villeneuve.

COUPE NATIONALE ENTREPRISE, FOOT A 11

Tour Régional. Cheminots de Gerzat (63, district du Puy-de-Dôme) – Air Liquide (38).

Samedi 01/10/2022, 15h00. Stade des Ors, complexe sportif Georges Fustier, place Marcel Collange, Gerzat (63360).

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 573 JEUDI 22 septembre 2022

COMMISSION FUTSAL

Mardi 20 SEPTEMBRE 2022 à 18h00

Procès-Verbal N°573

Président : CARRETERO Christophe

Présent : CARRETERO Christophe

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

COURRIERS:

Futsal Grand Lemps 38 : Lu et traité par retour de mail.

INFO:

Assurez-vous que vos gymnases soient bien homologués par la Commission des Terrains pour la saison 2022/23. Si ce n'est pas le cas ou que vous n'êtes pas sûr, merci de prendre contact avec votre mairie et avec Guy CHASSIGNEU (Président de la Commission au 04.76.26.82.95 ou terrains@isere.fff.fr).

CHAMPIONNAT FUTSAL 2022/2023 :

D1 :

Espoir Futsal 38 ; Futsal PICASSO; Futsal VOREPPE 1; Futsall des Géants 2; Nuxerete Fs 38 2; ; Futsal Pays Voironnais; Futsal; Mistral FC 1.

D2 :

Futsal Grand Lemps 38 ; Futsal Pont de Claix 2; Union Futsal Martinérois; Académie des collines; Mistral FC 2.

Très peu de clubs ont fait leurs licences !!! merci de faire le nécessaire.

Pour vos engagements en championnat et en coupe départementale, il me faut un mail **provenant de la boîte mail du club «N° d'affiliation@laurafoot.org»** adressé au District de l'Isère de football ou vous enregistrer dans footclubs.

Coupe Nationale Futsal:

1° tour : Futsal TIGNIEU JAMEYZIEU - MISTRAL GRENOBLE 1: Le samedi 24/09/22 à 18h00 (Gymnase Rouge 99 rue de l'église 38230 - Tignieu Jameyzieu).

2° tour prévu le week-end du 09 et 10/10/22.

Ce qui change pour la saison 2022/2023 en championnat :

Horaires des rencontres :

Plus de rencontres le lundi sauf cas extrême justifié et à l'appréciation de la commission.

Créneaux horaires :

Du mardi au jeudi : début des rencontres au plus tôt à 19h30 et au plus tard à 21h00.

Le samedi : au plus tôt à 17h00 et 21h00 au plus tard.

Le dimanche : au plus tôt à 13h00 et 21h00 au plus tard.



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 573 JEUDI 22 septembre 2022

Rappel :

Les créneaux (horaires et jours) devront être connus et transmis à la Commission Futsal au plus tard Semaine 36 pour le début du championnat Semaine 41 (du 11/10/22 au 16/10/22).

Toutes les demandes ou questions devront être transmises via la boîte mail de votre club à l'adresse mail du district et/ou la commission futsal. Tout autres moyens de communications non officiels ne seront pas pris en compte par le district.

FORMATIONS :

La commission technique du District de l'Isère vous informe qu'un module de formation « Futsal – Base – Initiation » se déroulera à l'Espace Multisports à Chatte les 6 et 7 octobre 2022.

Le nombre de place étant limité, il est souhaitable que les candidats s'inscrivent rapidement

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'HIVER

Voeux et questions des clubs

En prévision de l'**Assemblée Générale d'Hiver du District, qui aura lieu le 19 novembre 2022**, et en application de l'article 12.5.2 des statuts du District

Les propositions de modifications aux règlements du District et les questions diverses doivent parvenir au Comité de Direction au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Afin que ces questions, vœux, soient préalablement étudiés par la mission juridique nous vous remercions de les faire parvenir pour le 30 septembre au plus tard.

COMMISSION DES REGLEMENTS

Mardi 20 SEPTEMBRE à 15h00

Procès-Verbal n° 573

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Jean Marc BOULORD, Gilbert REPELLIN, Aline BLANC.

Excusés : Gérard ROBIN, Lucien BONO, Patrice GALLIN, Daniel HUGOT.

RAPPEL art. 22.2 des R.G. du District Isère de Football – Equipes Réserves

Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même week-end.

(Le week-end s'entend du vendredi au lundi inclus).

EDUCATEURS D1

Club RUY-MONTCEAU (534262) - D1 – POULE B

- L'éducateur déclaré sur footclubs en référence à l'art. 21.2.c : « *Obligations concernant l'éducateur: Les clubs de cette division doivent déclarer un éducateur fédéral titulaire au minimum du CFF3 (ou de ses anciennes appellations) comme éducateur principal dans footclubs avant le premier match de championnat. Celui-ci doit avoir une licence d'éducateur fédéral ou une licence technique.* »

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 573 JEUDI 22 septembre 2022

Pour le club de RUY-MONTCEAU (534262), M. GAILLARD Christian, licence n° 2510483674, Titulaire du BE1 obtenu le 24/06/1997 et également du diplôme Animateur Senior obtenu le 05/06/1996, est l'éducateur déclaré. Considérant ce qui suit :

- M. GAILLARD Christian, licence n° 2510483674, ne peut obtenir de licence Educateur Fédéral ou Technique Régional du fait de sa non-inscription à une session de recyclage de son diplôme de BE1.
- M. GAILLARD Christian, licence n° 2510483674, a le diplôme requis pour représenter le club de RUY-MONTCEAU, au sens de l'art. 21.2.c.

DECISION :

La commission des Règlements en accord avec le bureau du District de l'Isère de Football, réuni ce mardi 20/09/2022, autorise le club de RUY-MONTCEAU à utiliser les services de M. GAILLARD Christian, licence n° 2510483674, avec une licence dirigeant couvrant le club de RUY-MONTCEAU pour la saison 2022-2023, au sens de l'art 21-26-c.

COURRIERS

Le club de FLACHERES a écrit : « ... nous avons décidé d'inscrire une équipe vétérans mais étant donné que ce championnat est complètement nouveau pour nous, nous aurions quelques questions. :

- Quelles sont les dimensions d'un terrain vétérans ? : un demi-terrain de foot à 11
- Quelles sont les dimensions des cages pour un championnat vétérans ? cage de championnat à 8 : 6 m x 2,10 m.
- Quelle est la durée d'un match en vétérans ? 45 minutes.
- Est-ce qu'une personne ayant moins de 35 peut jouer dans l'équipe vétérans ? Un seul joueur de plus de 30 ans et de moins de 35 ans.
- Vous rapprocher IMPERATIVEMENT de la commission des terrains pour validation de votre terrain. Les lignes de sortie de but doivent être à 2 m 50 minimum de tout obstacle.
-
-

ENTENTES VALIDEES à ce jour

(Nombre minima de joueurs respecté)

N° / catégorie	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club support
S.F.1	DOMENE A.S.J.F.	ENT.S. DU RACHAIS		DOMENE A.S.J.F.
S.F.2	A.S. VEZERONCE-HUERT	CREYS-MORESTEL	VALLEE du GUIERS	A.S. VEZERONCE-HUERT
U10.1	CORBELIN	LA BATIE MONTGASCON		CORBELIN
U11.1	CORBELIN	LA BATIE MONTGASCON		CORBELIN
U13.1	VIRIEU-VALONDRAS	CASSOLARD-PASSA-GEOIS		VIRIEU-VALONDRAS
U13.2	CORBELIN	LES AVENIERES		CORBELIN



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 573 JEUDI 22 septembre 2022

U13.3	ST QUENTIN FALLAVIER	O. VILLEFONTAINE		ST QUENTIN FALLAVIER
U15.1	CASSOLARD-PASSAGEOIS	VIRIEU-VALONDRAS		CASSOLARD-PASSAGEOIS
U15.2	A.S. DU GRESIVAUDAN	ST HILAIRE DU TOUVET		A.S. DU GRESIVAUDAN
U15.3	VAREZE	EYZIN ST SORLIN		VAREZE
U15.4	ST QUENTIN FALLAVIER	O. VILLEFONTAINE		ST QUENTIN FALLAVIER
U15.5	GRESIVAUDAN A.S.	PETITES ROCHES F.C.		GRESIVAUDAN A.S.
U17.1	BREZINS F.C	FORMAFOOT B.V		BREZINS F.C.
U17.2	E.C.B.F	ENT. FOOT des ETANGS		E.C.B.F
U17.3	ST HILAIRE DU TOUVET	A.S. DU GRESIVAUDAN		ST HILAIRE DU TOUVET
U17.4	F.C. CHARVIEU-CHAVAGNEUX	F.C. TIGNIEU JAMEYZIEU		F.C. CHARVIEU-CHAVAGNEUX
U17.5	VAREZE	BEAUREPAIRE		VAREZE
U17.6	CORBELIN	LA BATIE MONTGASCON		CORBELIN
U17.6	ST HILAIRE de la COTE	ST SIMEON DE BRESIEUX		ST HILAIRE de la COTE
U17.7*	U. Nord Iséroise de Football	DOMARIN		U. Nord Iséroise de Football
U17.8	GONCELIN C.A.	PAYS D'ALLEVARD		GONCELIN C.A.
U18F.1	CREYS-MORESTEL	A.S. VEZERONCE-HUERT	VALLEE du GUIERS	CREYS-MORESTEL

Entente U17.7* : U. Nord Iséroise de Football – DOMARIN : l'équipe 1 de DOMARIN joue en D1 – U17 et de fait, ne peut utiliser aucun joueur d'U. Nord Iséroise de Football dans son effectif.
Cette entente n'est valable que pour l'équipe gérée par U. Nord Iséroise de Football.

ENTENTES VALIDEES ce vendredi 16 septembre

catégorie / N°	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club support
U15.7	F.C. PAYS VOIRONNAIS	ST CASSIEN		F.C. PAYS VOIRONNAIS
U17.8	F.C. PAYS VOIRONNAIS	ST CASSIEN		F.C. PAYS VOIRONNAIS
U18.F	BEAUREPAIRE	VAREZE		BEAUREPAIRE

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 573 JEUDI 22 septembre 2022

15.8	LIERS	FARAMANS	COMMELLE	LIERS
S.F.4	G.U.C. F.F.	U.S. GIERES		G.U.C. F.F.

ENTENTES VALIDEES ce mardi 20 septembre

(Nombre minima de joueurs non respecté. Voir ci-dessus).

catégorie / N°	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club support
S.F.3	VOREPPE	E.S. IZEAUX		VOREPPE
S-D5.1	CHABONS	OYEU		CHABONS
U10-U11.2	BEUCROISSANT	IZEAUX		BEUCROISSANT
U17.9	FARAMANS	LIERS	COMMELLE	FARAMANS
U19.10	CVL 38 F.C.	F.C. LA SEVENNE		CVL 38 F.C.
U10-U11.3	BEAUREPAIRE	THODURE		BEAUREPAIRE

ENTENTES non VALIDEES ce mardi 20 septembre

(Nombre minima de joueurs non respecté. Voir ci-dessus).

catégorie / N°	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club support
U15.6	BOURBRE A.S.F.	ASCOL FOOT		BOURBRE A.S.F.
U17.10	FARAMANS.2	LIERS	COMMELLE	FARAMANS.2

TERRAINS SUSPENDUS

- ▶ FROGES / BOURG D'OISANS : D4 - POULE A - MATCH du 9/10/2022 se jouera à ST MARTIN D'URIAGE
- ▶ SEYSSINS / ARTAS-CHARANTONNAY : U20 – D1 - MATCH du 24/09/2022 se jouera au CHEYLAS à 17 h 00



RESERVE D'AVANT-MATCH

N°1 : PAYS D'ALLEVARD / LE VERSOUD 2 : D4 – POULE A – MATCH du 18/09/2022

- Le club de LE VERSOUD a écrit sur la F.M.I. : «*Je soussigné(e) FAURE CLEMENT licence n° 2543267710 Capitaine du club F. C. VERSOUD formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/ des joueurs LUCAS DOS SANTOS PINTO, LUCA ROMERO, THEO DIHILI, ALBAN NIEMAZ, BENJAMIN REY, MILO NIEMAZ, BAPTISTE BALSAS, BILEL BENFODDA, QUENTIN CHARRUYER, NOLAN POMMIER, LOUIS MILLION, TONI RIBEIRO, KEVIN SPOLITINI, YASSINE KHALIFI, du club de PAYS D'ALLEVARD F.C., pour le motif suivant : la licence du joueur/des joueurs LUCAS DOS SANTOS PINTO, LUCA ROMERO, THEO DIHILI, ALBAN NIEMAZ, BENJAMIN REY, MILO NIEMAZ, BAPTISTE BALSAS, BILEL BENFODDA, QUENTIN CHARRUYER, NOLAN POMMIER, LOUIS MILLION, TONI RIBEIRO, KEVIN SPOLITINI, YASSINE KHALIFI a été/ont été enregistrée(s) moins de 4 jours avant le jour de la présente rencontre*».
- Le club de LE VERSOUD a confirmé sa réserve le 19/09/2022

DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de LE VERSOUD pour la dire recevable : (Licences joueurs)

Considérant ce qui suit :

- Lucas DOS SANTOS PINTO : licence saisie le 25/8/2022, enregistrée le 12/09/2022, joueur qualifié le 17/09/2022
- Luca ROMERO : licence saisie le 30/8/2022, enregistrée le 30/8/2022, joueur qualifié le 4/09/2022
- Theo DIHILI : licence saisie le 4/9/2022, enregistrée le 4/9/2022, joueur qualifié le 9/9/2022
- Alban NIEMAZ : licence saisie le 25/08/2022, enregistrée le 30/8, joueur qualifié le 30/8
- Benjamin REY : licence saisie le 5/9, enregistrée le 5/9/2022, joueur qualifié le 10/9/2022
- Milo NIEMAZ : licence saisie le 25/8/2022, enregistrée le 25/8/2022, joueur qualifié le 30/8/2022
- Baptiste BALSAS : licence saisie le 7/9/2022, enregistrée le 7/9/2022, joueur qualifié le 12/9/2022
- Bilel BENFODDA : licence saisie le 13/9/2022, enregistrée le 13/9/2022, joueur qualifié le 18/9/2022
- Quentin CHARRUYER : licence saisie le 13/9/2022, enregistrée le 13/9/2022, joueur qualifié le 18/9/2022
- Nolan POMMIER : licence saisie le 13/9/2022, enregistrée le 13/9/2022, joueur qualifié le 18/9/2022
- Louis MILLION : licence saisie le 23/8/2022, enregistrée le 23/8/2022, joueur qualifié le 26/8/2022
- Toni RIBEIRO : licence saisie le 5/9/2022, enregistrée le 5/9/2022, joueur qualifié le 10/9/2022
- Kevin SPOLITINI : licence saisie le 7/9/2022, enregistrée le 7/9/2022, joueur qualifié le 12/9/2022
- Yassine KHALIFI : licence saisie le 7/9/2022, enregistrée le 12/9/2022, joueur qualifié le 17/9/2022

La vérification auprès du fichier de la LAuRAFOOT, il s'avère que les joueurs du club de PAYS d'ALLEVARD sont qualifiés à la date de la rencontre

Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le résultat doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 573 JEUDI 22 septembre 2022

MATCH ARRETE

N°2 : ST MARTIN D'HERES F.C. 3 / FROGES – SENIORS – D4 – POULE A – MATCH DU 18/09/2022.

Dossier ouvert pour match arrêté.

La commission, pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, relatant les circonstances motivant l'arrêt de la rencontre, à la 44^{ème} minute.

Considérant ce qui suit :

L'équipe de FROGES s'est trouvée à moins de 8 joueurs.

L'article 23-2-1 des règlements sportifs du District de l'Isère qui stipule : « Toute équipe abandonnant la partie pour quelque cause que ce soit ou se trouvant à un moment du match à moins de 8 joueurs sur le terrain, sera battue par pénalité. »

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité à l'équipe de FROGES pour en reporter le bénéfice à l'équipe de ST MARTIN D'HERES F.C. 3.

FROGES : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)

ST MARTIN D'HERES F.C. 3 : (3 (trois) points, 4 (quatre) buts)

Score au moment de l'arrêt de la rencontre : 4 / 0

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

MATCHS NON JOUES – art. 4 des championnats de jeunes

Article 4 – Match « aller » (poules de brassage) : *Les équipes de dernier niveau peuvent solliciter, avec accord écrit du club adverse le report de la première journée.*

Sur décision de la commission sportive, ces matchs se joueront le 22 octobre.

catégorie	Equipe recevante	Equipe visiteuse
U15 – D3 – POULE A	MANIVAL 3	ST MARTIN D'HERES F.C. 4
U15 - D3 – POULE E	MOIRANS 2	LA SURE 1
U15 - D3 – POULE L	U.S. VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE 2	GRESIVAUDAN 2
U15 – D3 – POULE D	VILLENEUVE	MISTRAL
U15 - D3 – POULE I	A.S. VEZERONCE-HUERT 3	VALLEE DU GUIERS 2
U15 - D3 – POULE J	E.C.B.F	F.C. TIGNIEU JAMEYZIEU
U15 - D3 – POULE K	ST MAURICE EXIL	ESTRABLIN
U15 - D3 – POULE H	BOURBRE	VALLEE DE L'HIEU
U15 - D3 – POULE L	U.S.VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE 2	GRESIVAUDAN 2



MATCH NON JOUE

N°3 : TULLINS / ECHIROLLES 2 : U13 – Niveau 1 – POULE B – MATCH du 17/09/2022

Dossier ouvert pour match non joué.

Considérant ce qui suit :

- La feuille F.M.I. du match
- Les différents courriers ou mails des 2 clubs.

Par ces motifs, la CR donne match à rejouer à une date fixée par la commission sportive avec la présence d'un délégué aux frais des 2 clubs.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

CLUBS NON A JOUR DE LEUR TRESORERIE

Liste des clubs non à jour de leur trésorerie au 15 Juin 2022

Article 17

17-4 – Situation du Club en début de saison :

Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club au relevé du mois de mai n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district.

Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

549826 FUTSAL PONT DE CLAIX
533686 VOIRON ASP
536496 ECHIROLLES SURIEUX
553088 VIE ET PARTAGE
554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU
560227 AS FUTSAL SASSENAGE
564086 ACREE

564225 FUTSAL CL. DE VOREPPE
564226 FUTSAL CLUB UNITED
581081 RACING CLUB ALPIN
581535 ARBRE DE VIE
582053 VIRIEU FUTSAL RC
582073 FUTSALL DES GEANTS
590492 ETOILE FUTSA FONTAINE

609367 CATERPILLAR CO
611524 BELLEDONNE
611693 ENERGIE SPORT
664082 UMICORE
682488 ATSCAF
848046 RIVOIS FUTSAL

Liste des clubs non à jour de leur trésorerie au 19 septembre 2022

Article 17

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District.

Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet

le 3 Octobre 2022

512948 JARRIE CHAMP
520296 ABBAYE
523821 USVO
526561 BIZONNES
527889 QUATRE MONTAGNES FC

532966 MEYRIE FC
546946 GRENOBLE FOOT 38
547135 POISAT AC
554434 ROCHETOIRIN FC
560872 FF ECHIROLLES

561124 GROUP JEUNES BALMES LAUZES
581454 FC PAYS VOIRONNAIS
582776 FC AGNIN
681077 FASSON AS

COMMISSION SPORTIVE

Mardi 20 septembre 2022 à 14h00

Procès-Verbal N°573

Président : Michel Vachetta

Présents : Dan Marchal, Michel Vachetta, Annie Brault, Bernard Buosi, Daniel Guillard,

Excusés : Amar Remli. Gérard Bouat

INFORMATION

La saison passée, certains clubs ont pris l'habitude, après entente entre les éducateurs, de demander des modifications de date et horaire dans la période **ROUGE**.

Nous vous rappelons que cette période est prévue pour des cas exceptionnels.

Pour cette nouvelle saison la commission informe les clubs qu'elle refusera toutes demandes effectuées dans cette période rouge.

Aucune modification ne sera effectuée par la commission sauf exceptions (preuve à l'appui).

Dans le cas de refus par un club de jouer à la date validée par la commission, celui-ci pourra encourir des sanctions (match perdu, points de pénalités).

Nous vous rappelons que les calendriers ont été validés, que les dates des rencontres sont connues de tout le monde et que de ce fait, il ne semble pas nécessaire d'attendre les derniers jours pour faire des modifications (sauf cas imprévus).

Nous comptons sur votre engagement et le respect de tous pour les semaines à venir.

U10 / U11

La journée d'accueil du foot animation est ce samedi 24 septembre.

Pour les U10 et U11, cela s'organise avec la première journée des plateaux d'automne.

Quelques rappels :

1- La lecture du plateau se lit horizontalement de gauche à droite, le premier club cité est le club organisateur

2- Tous les plateaux font l'objet de l'établissement obligatoire d'une feuille de plateau. Sont reportés les joueurs participants avec le numéro de licence.

Il est aussi demandé de reporter sur cette feuille le résultat des trois matchs à titre purement indicatif.

Ne pas oublier sur cette feuille de plateau, le numéro de la journée la date du plateau, et la catégorie (U10, U11, U10/U11)

3- Ces feuilles de plateaux doivent être retournées à la commission sportive ou scannées sur l'adresse mail de la sportive. Le non-retour de feuille sera amendé

4- Il est rappelé que dans le cas où l'équipe recevante d'un plateau ne peut le faire, elle demande à l'équipe suivante de le prendre en charge



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 573 JEUDI 22 septembre 2022

5- Sont à la disposition des clubs pour le suivi des plateaux :

>> **Secteur Grenoble Métropole, Sud Isère et Grésivaudan** : **Daniel Hugot, tel 06.45.65.86.42.**

>> **Pour le secteur Voiron, Nord Isère et Vienne** : **Patrice Gallin, tel 06.70.93.82.68.**

U13

Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88.

Rappel : Niveau 1 FMI obligatoire.

Niveau 3 :

Poule E : Rajouter SUSVILLE.

Poule I : Retirer USVO 5, rajouter ST GEORGE DE COMMIER.

Poule J : Rajouter GONCELIN 2.

Poule L : Rajouter VALLEE GRESSE 4.

Poule V : Rajouter CREMIEU 2.

Poule K : Rajouter BAJATIERE.

BOURGOIN 5 en attente.

U15 A 8

Equipes engagées pour l'instant :

AS Tullins, Vallée du Guiers, Vallée de la Gresse , Domène , Beurepaire.

Merci de confirmer par mail à la commission sportive vos engagements pour les clubs intéressés

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.

U15 A 11

D1 Poule A

Match : St Martin d'Hères 1 / Cote st Andre 1 sans résultat merci de nous communiquer par mail le résultat ou pourquoi celui-ci n'a pas été joué.

D3 Poule K

Intégrer L'Isle d'Abeau 2 en poule K à la place de l'exempt.

Le match du 17/09 Gp Artas Charantonay 2 / Isle d'Abeau 2 est à jouer le 22/10.

D3

Les matchs non joués le 17/09 seront reprogrammés au 22/10.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 573 JEUDI 22 septembre 2022

Rappel seule la première journée en D3 est autorisée à être reportée, les autres journées doivent se jouer aux dates de championnat.

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.

U17

Courriers :

CS NIVOLAS VERMELLE / ISLE D'ABEAU / AS GRE-SIVAUDAN / GIERES / ESTRABLIN lu et noté.

ISLE ABEAU 2 aucun frais ne vous sera prélevé.

D2 : Poule A : Forfait général de SAINT MARTIN URIAGE.

D3 : Poule A : Le match SAINT HILAIRE DU TOUVET / GIERES du 24 septembre 2022 est reporté au 29 octobre 2022

Poule G : Supprimer la BATIE MONTGASCON et incorporer NIVOLAS VERMELLE 2

Poule I : Le match COLLINE FC / ESTRABLIN du 24 septembre 2022 est reporté au 29 octobre 2022

Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38.

U20

Responsable Gérard Bouat 06.08.33.54.49.

COUPE DE L'ISERE SENIORS

Le 1^{er} Tour aura lieu le 30 octobre

SENIORS

D5

La commission a inscrit toutes les équipes en retard dans le championnat.

De ce fait certaines modifications ont eu lieu pour caser toutes ces équipes, ces modifications sont sur le site du District.

Consciente des perturbations occasionnées dans certains clubs, la commission décide de reporter à une date ultérieure les rencontres suivantes :

Poule A : Quatre Montagnes / Claix.

Poule B : Deux rochers 2 / Vinay 1

VETERANS

Les poules des équipes vétérans paraîtront sur le PV la semaine prochaine

Responsable : Gilbert REPPELLIN.

Le président
Michel VACHETTA

La secrétaire
Annie BRAULT





STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 30 septembre 2022 au lundi 3 octobre 2022

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 1 octobre 2022

Plateau U11

FC MISTRAL/FC SAINT MARTIN D'HÈRES 3/OC EYBENS 4 à 12h30

Plateau U10-11

FC MISTRAL/UC PORTUGAL à 12h30

Match U13 Niveau 3

FC MISTRAL 2/FC ÉCHIROLLES à 15h00

Match U13 Niveau 2

FC MISTRAL 2/AC SEYSSINET 2 à 15h00

Match Féminines à 8

FC MISTRAL 2/ASL ST CASSIEN à 19h00

dimanche 2 octobre 2022

Match Seniors D3

ASIEG 2/FC PONT DE CLAIX à 12h30

Match Seniors D2

ASIEG/ARTAS CHARANTONNAY à 15h00

TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHÉTIQUE)

samedi 1 octobre 2022

Plateau U10

AS BAJATIERE/US ABBAYE/AJA VILLENEUVE à 10h30

Plateau U10-U11

AS BAJATIERE/FC 2 ROCHERS/AC POISAT à 13h30

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 1 octobre 2022

Match U15 D3

US ABBAYE/GF38 Filles 3 à 15h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHÉTIQUE)

samedi 1 octobre 2022

Plateau U10

FC2A/AC SEYSSINET/ES RACHAIS à 10h30

Match U15 D3

FC2A 2/AJA VILLENEUVE à 14h00

Match U15 D3

FC2A/CLAIX FOOT à 17h00

dimanche 2 octobre 2022

Match Seniors D2

USVO/US CORBELLIN à 15h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 1 octobre 2022

Plateau U10

GF38/USVO/FC ÉCHIROLLES à 10h30

Match U13 Niveau 2

GF38 3/FC SEYSSINS à 10h30

Plateau U11

GF38/AC SEYSSINET/US GIÉRES à 13h00

Match U13 Niveau 3

GF38 4/OC EYBENS 5 à 13h00

Match U13 Niveau 1

GF38 2/ES RACHAIS à 15h00

Match U13 Niveau 1

GF38/FC VALLÉE GRESSE à 15h00

Match Seniors D1

FC2A/ES MANIVAL 2 à 19h00

dimanche 2 octobre 2022

Match U18 Féminin R1

GF38 2/AS ST PRIEST 2 à 13h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHÉTIQUE

dimanche 2 octobre 2022

Match Seniors D5

ASGD/USVO 2 à 12h30

Match seniors D3

TURCS DE GRENOBLE/AS GRÉSIVAUDAN à 15h00

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHÉTIQUE

samedi 1 octobre 2022

Plateau U11

USVO/FC SEYSSINS/FC ÉCHIROLLES à 10h30

Match U13 Niveau 2

USVO 2/AJA VILLENEUVE à 14h00

COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 20 septembre 2022

Procès-Verbal N°573

Président : Samuel BOURGEOIS

Les formations suivantes sont ouvertes en ligne :

- | | |
|---------------------------------|---------------------------------------|
| >> CFF1 (discontinu) | 13-14 et 20-21 octobre 2022 DOMARIN |
| >> CFF1 (discontinu) | 17-18 et 24-25 novembre 2022 CORBELIN |
| >> CFF3 | 7 au 10 novembre 2022 |
| >> CFF4 Projet associatif | 7-9 décembre 2022 SASSENAGE |
| >> CFF4 Projet sportif éducatif | 19-20 janvier 2023 SASSENAGE |
| >> CERTIFICATION CFF4 | 24 novembre 2022 SASSENAGE |
| >> CERTIFICATION CFF2 | 30 novembre 2022 SEPTEME |
| >> MODULE FUTSAL | 6-7 octobre 2022 CHATTE |
| >> MODULE GARDIEN DE BUT | 17 et 18 octobre 2022 ROMANS |

.....

FORMATION – MODULE INITIATION GARDIEN DE BUT

La commission technique du District de l'Isère vous informe qu'un module de formation « Gardien de but – Initiation » se déroulera au stade de la Paillière à ROMANS les 17 et 18 octobre 2022.

Le nombre de place étant limité, il est souhaitable que les candidats s'inscrivent rapidement : [INSCRIPTION – MODULE GARDIEN DE BUT – INITIATION](#)

Formation CFF1 les 13-14 et 20-21 octobre 2022 Lieu : DOMARIN

Liste des inscrits :

Nom Prénom

BELKADI NASSIM
BEN AOUN JEREMY
BOUFFIER BRICE
DE L'EPINE GAETAN

Club

2 ROCHERS FC
A.S .SEREZIN DE LA TOUR
U. S. BEAUVOIR ROYAS
UNIFOOT



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 573 JEUDI 22 septembre 2022

FOFANA DAOUDA
FOUSSENI DJALILOU
HAMOU BACHIR
JDNOUR MOHAMED
JULLIA JIMMY
LEVEUGLE PIERRE
MAAFA Mohamed Amine
MONIN AURELIEN
MORATA MATHIS
NOEL FABRICE JUNIOR
OLLIVIER BENJAMIN
OUAILI KHALED
PEREIRA VALENTIN
PILLITIERI Bruno
TACHEZ FREDERIC
TOUATI HAMADI

UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
U.S. ST PAUL DE VARCES
UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
F.C. BALMES NORD ISERE
U. S. BEAUVOIR ROYAS
U.S. LA MURETTE
UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
SASSENAGE
PAYS VOIRONNAIS
SAINT MARTIN D'HERES F. C.
FC BOURGOIN JALLIEU
FC BOURGOIN JALLIEU
F.C. BALMES NORD ISERE
U.S. DOLOMOISE
ST QUENTIN FALLAVIER
SAINT MARTIN D'HERES F. C.

Certification CFF3 le 19 octobre 2022 A Coulevie

Attention les inscriptions sont terminées

Liste des inscrits :

Nom Prénom

AIT HAMMOU ABDELOUAHED
CAILLIS MEHDI
CAPELLI LOIC
DA ROIT SYLVAIN
DENISARD WILFRIED
DESMURS KEVIN
EL GASMI HANI
ERROCHDI RIDHA
FAURE BENOIT
FERNANDES JEREMY
FRICOU ANTONY
GLENAT DAVID
GOURRAUD JEREMY
GUILLERMAZ DONOVAN
HARKOU AMIR
HOSPICE GARY
JOLY JEAN CHRISTOPHE
JOURNET Guillaume
MALDERA PATRICK
NKOSO BIJOU
PIOMBO AURELIEN
SURIANO RICHARD
TERMOZ MARTIN THIERRY
TRULES MICHEL
VIDOTTO FABIEN

Club

U.S. LA MURETTE
U.S. LA MURETTE
C.S. VOREPPE
F.C. LA SURE
F.C. PAYS VOIRONNAIS
F.C. SEYSSINS
S.O. PONT DE CHERUY CHAVANOZ
SAINT MARTIN D'HERES F. C.
U.S. CORBELIN
C.S. VOREPPE
U.S. GIEROISE
F.C. PAYS VOIRONNAIS
F.C. SEYSSINS
F.C. BALMES NORD ISERE
SAINT MARTIN D'HERES F. C.
CVL 38 FOOTBALL CLUB
U.S. RUY MONTCEAU
A.S.L. ST CASSIEN
F.C. SEYSSINS
F.C. D'ECHIROLLES
U. S. BEAUVOIR ROYAS
F.C. D'ECHIROLLES
F.C. PAYS VOIRONNAIS
A. S. DE DOMARIN
F.C. LA SURE

ATTENTION

En application de l'article 1.2 des Règlements des certifications des diplômes fédéraux, les personnes sous le coup d'une suspension disciplinaire ne peuvent pas participer aux certifications

Modalités d'inscription :

► Procédure à réaliser par le référent footclubs pour une préinscription de son licencié à une formation via portailclubs : <https://isere.fff.fr/sinscrire-aux-formations-deducateur/>

► Procédure de la candidature en ligne pour une formation d'éducateur animateur : <https://isere.fff.fr/sinscrire-aux-formations-deducateur/>

